

ANFA

APPEL D'OFFRE

FORMATION DE FORMATEURS
TECHNOLOGIQUE,
INTERDISCIPLINAIRE ET
SCIENTIFIQUE

ACCORD-CADRE

CAHIER DES CHARGES

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS
MARDI 14 NOVEMBRE 2023 A 16H00

I. ANFA.....	2
II. DISPOSITIF FORMATION DE FORMATEURS	2
A. HISTORIQUE.....	2
B. OFFRE ACTUELLE.....	2
C. OBJECTIF STRATEGIQUE DU DISPOSITIF.....	3
D. OBJECTIF OPERATIONNEL DU DISPOSITIF	3
E. OBJET DU MARCHÉ	3
III. PUBLIC	4
A. CFA : LES FORMATEURS	4
B. LYCEES PROFESSIONNELS : LES ENSEIGNANTS.....	4
IV. ALLOTISSEMENT DE L'ACCORD-CADRE.....	4
A. LOT 1 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE VEHICULE PARTICULIER (VP)	4
B. LOT 2 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE VEHICULE INDUSTRIEL (VI)	5
C. LOT 3 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE DEUX ROUES : MOTO ET VÉLO	6
D. LOT 4 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE CARROSSERIE PEINTURE.....	6
E. LOT 5 - TECHNOLOGIQUE : VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES	7
F. LOT 6 - INTERDISCIPLINAIRE	8
G. LOT 7 - SCIENTIFIQUE	8
V. EXIGENCES ANFA	9
A. LA PRODUCTION	9
B. LA PROMOTION	10
C. LE SUIVI ET LA REMEDIATION	10
D. LA MISE EN ŒUVRE.....	10
VII. CONTRAINTES.....	12
A. PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	12
B. CALENDRIERS DE CONCEPTION ET DE MISE EN ŒUVRE.....	13
C. LE RESPECT DES FORMATS DE LA FORMATION DE FORMATEURS (TRAMES ET CHARTE GRAPHIQUE).....	14
D. GESTION ADMINISTRATIVE (SOFIA)	14
E. EVALUATION DE LA SATISFACTION.....	14
F. BUDGETS.....	15
VIII. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES.....	16

I. ANFA

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) est chargée par la Commission Paritaire Nationale de la Branche des Services de l'Automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation.

En prise directe avec les multiples évolutions qui caractérisent le champ de la formation professionnelle et les mutations du secteur (évolutions technologiques et réglementaires, bouleversement des mobilités), l'ANFA se donne trois objectifs majeurs :

- Pérenniser les entreprises, l'emploi et l'insertion des jeunes dans les services de l'automobile,
- Accompagner les acteurs de la branche face aux évolutions
- Susciter des vocations et accompagner les carrières professionnelles dans les métiers d'avenir, via des dispositifs de formation initiale et continue.

Afin de mener à bien cette mission, les actions de l'ANFA portent, entre autres, sur l'accompagnement des établissements de formation initiale, notamment au travers du dispositif de formation de formateurs.



Pour en savoir plus : www.anfa-auto.fr/

II. DISPOSITIF FORMATION DE FORMATEURS

a. Historique

En adéquation avec les évolutions technologiques, réglementaires et pédagogiques, l'ANFA conçoit l'offre de formation de référence pour les équipes pédagogiques de la branche. Elle réalise, en outre, un effort important de prise en charge de la formation des formateurs et enseignants.

Près de 2000 formateurs et enseignants préparant aux métiers de la branche bénéficient chaque année d'actions de professionnalisation.

b. Offre actuelle

L'ANFA dispose d'une offre complète de formations à destination des formateurs et enseignants de la branche. Ainsi, les 109 formations impulsées par l'ANFA sont recensées dans un catalogue de formations réparties comme suit :

- 45 formations technologiques du domaine maintenance véhicules particuliers
- 9 formations technologiques du domaine maintenance véhicules industriels
- 8 formations technologiques du domaine maintenance Deux roues : moto et vélo
- 8 formations technologiques du domaine carrosserie-peinture
- 3 formations technologiques du domaine véhicule ancien et historique
- 22 formations interdisciplinaires

- 7 formations scientifiques (disséminées dans les différents parcours)
- 7 formations pédagogiques



Pour en savoir plus :

Catalogue formation de formateurs disponible en téléchargement sous

<https://www.anfa-auto.fr/accompagnement/formation-de-formateurs>

c. Objectif stratégique du dispositif

Les partenaires sociaux de la Branche des Services de l'Automobile ont la volonté de développer la qualité de l'appareil de formation de formateurs afin de contribuer au développement des compétences des jeunes et ainsi favoriser une insertion durable dans les entreprises.



Pour en savoir plus :

Convention Collective des Services de l'Automobile

<https://www.services-automobile.fr/convention>

Article 6 - Formation d'enseignants

L'ANFA poursuit sa démarche de promotion, qualitative et quantitative, des actions de perfectionnement d'enseignants de lycées professionnels et de formateurs de CFA.

Le perfectionnement, dans les domaines techniques automobiles, devra continuer à constituer l'axe principal de la démarche, et comporter des formations spécifiques aux nouvelles technologies.

Il est également nécessaire de développer le perfectionnement des enseignants et formateurs dans les domaines tertiaires, en adaptant l'offre aux évolutions du secteur d'activité.

Les compétences pédagogiques sont également prises en compte par le développement d'une offre de perfectionnement d'une part, et certifiante, d'autre part, adaptée aux évolutions des besoins de formation des équipes pédagogiques.

Une meilleure connaissance de l'entreprise, de son fonctionnement, de ses évolutions, ainsi que de ses besoins, devra être prise en compte, par le recours, si nécessaire, à des exposés de professionnels, ou des visites et stages en entreprise, ainsi qu'à des formations adaptées.

d. Objectif opérationnel du dispositif

C'est en permettant aux formateurs et enseignants de monter en compétences sur les aspects technologiques, scientifiques et pédagogiques que les partenaires sociaux s'assurent de la qualité des formations des jeunes sous contrat d'apprentissage ou sous statut scolaire.

e. Objet du marché

Ce marché a pour objectif de sélectionner des prestataires de formation pouvant concourir à l'atteinte de l'objectif opérationnel du dispositif, à savoir la conception et l'animation des parcours technologiques et scientifiques :

- Maintenance Véhicules Particuliers
- Maintenance Véhicules Industriels
- Maintenance Deux Roues : Moto et Vélo

- Carrosserie-Peinture
- Véhicules Anciens et Historiques
- Interdisciplinaire
- Scientifique

III. PUBLIC

a. CFA : les formateurs

La Branche des Services de l'Automobile fait de l'apprentissage son dispositif privilégié dans l'insertion des jeunes dans le secteur.

38 365 jeunes en contrat d'alternance ont été formés en 2022/2023 contre 29 989 jeunes sous statut scolaire.

Les formateurs de CFA doivent réinvestir les compétences technologiques et scientifiques à travers la pédagogie de l'alternance qui prend en compte le triptyque CFA/Apprentis/Entreprise.

Les formateurs de CFA représentent environ 45% des publics dans les formations de formateurs technologiques et scientifiques.

b. Lycées Professionnels : les enseignants

L'ANFA propose également aux enseignants de Lycées Professionnels formant aux métiers de l'automobile de participer aux formations de formateurs sur les plans technologiques et scientifiques.

Les enseignants représentent environ 55% des publics dans les formations de formateurs technologiques et scientifiques.

IV. Allotissement de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre est alloti en 7 lots présentés ci-dessous.

a. LOT 1 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE VEHICULE PARTICULIER (VP)

Le candidat sélectionné devra concevoir et animer des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant en formation initiale de monter en compétences sur le plan technologique dans ce domaine.

Il devra être en mesure de reprendre les formations déjà existantes au catalogue 2023-2024 et se les approprier avant d'en assurer l'animation en 2025.

Pour ce faire, le candidat devra s'appuyer sur les référentiels des diplômes, des certifications et des titres du Répertoire National des Certifications des Services Automobiles qui forment aux métiers de la Maintenance Véhicule Particulier.

Par ailleurs, il devra prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des actions de formation. Le candidat devra également effectuer une veille technologique afin d'être force de proposition.

Les formations actuelles couvrent les thématiques suivantes :

- Gestion-moteur
- Electricité électronique
- Véhicules électriques et hybrides
- Confort et sécurité
- Transmission et liaison au sol



Pour en savoir plus :

Certifications de la maintenance VP <https://www.anfa-auto.fr/rncsa?domains%5B%5D=MAINTENANCE&vehicules%5B%5D=AUTO#form-rncsa>

b. LOT 2 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE VEHICULE INDUSTRIEL (VI)

Le candidat sélectionné devra concevoir et animer des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant en formation initiale de monter en compétences sur le plan technologique dans ce domaine.

Il devra être en mesure de reprendre les formations déjà existantes au catalogue 2023-2024 et se les approprier avant d'en assurer l'animation en 2025.

Pour ce faire le candidat devra s'appuyer sur les référentiels des diplômes, des certifications et des titres du Répertoire National des certifications des Services Automobile qui forment aux métiers de la Maintenance Véhicule Industriel.

Par ailleurs, il devra prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des actions de formation. Le candidat devra également effectuer une veille technologique afin d'être force de proposition.

Les formations actuelles couvrent les thématiques suivantes :

- Gestion-moteur
- Electricité électronique
- Véhicules électriques et hybrides
- Confort et sécurité
- Transmission et liaison au sol



Pour en savoir plus :

Certifications de la maintenance VI <https://www.anfa-auto.fr/rncsa?domains%5B%5D=MAINTENANCE&vehicules%5B%5D=CAMI ON#form-rncsa>

c. LOT 3 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE MAINTENANCE DEUX ROUES : MOTO ET VÉLO

Le candidat sélectionné devra concevoir et animer des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant en formation initiale de monter en compétences sur le plan technologique dans ce domaine.

Il devra être en mesure de reprendre les formations déjà existantes au catalogue 2023-2024 et se les approprier avant d'en assurer l'animation en 2025.

Pour ce faire le candidat devra s'appuyer sur les référentiels des diplômes, des certifications et des titres du Répertoire National des certifications des Services Automobile qui forment aux métiers de la maintenance de la moto et du vélo.

Par ailleurs, il devra prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des actions de formation. Le candidat devra également effectuer une veille technologique afin d'être force de proposition.

Les formations actuelles couvrent les thématiques suivantes :

- Gestion-moteur
- Electricité électronique
- Partie cycle
- Maintenance
- Vélo électrique



Pour en savoir plus :

Certifications de la maintenance moto <https://www.anfa-auto.fr/rncsa?domains%5B%5D=MAINTENANCE&vehicules%5B%5D=CAMI ON#form-rncsa>

Certifications de la maintenance vélo <https://www.anfa-auto.fr/rncsa?domains%5B%5D=MAINTENANCE&vehicules%5B%5D=VELO #form-rncsa>

d. LOT 4 - TECHNOLOGIQUE : DOMAINE CARROSSERIE PEINTURE

Le candidat sélectionné devra concevoir et animer des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant en formation initiale de monter en compétences sur le plan technologique dans ce domaine.

Il devra être en mesure de reprendre les formations déjà existantes au catalogue 2023-2024 et se les approprier avant d'en assurer l'animation en 2025.

Pour ce faire le candidat devra s'appuyer sur les référentiels des diplômes, des certifications et des titres du Répertoire National des certifications des Services Automobile qui forment aux métiers de la carrosserie-peinture.

Par ailleurs, il devra prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des actions de formation. Le candidat devra également effectuer une veille technologique afin d'être force de proposition.

Les formations actuelles couvrent les thématiques suivantes :

- Carrosserie-peinture
- Electricité électronique
- Maintenance



Pour en savoir plus :

Certifications de la maintenance carrosserie-peinture <https://www.anfa-auto.fr/rncsa?domains%5B%5D=CARROSSERIE+PEINTURE#form-rncsa>

e. LOT 5 - TECHNOLOGIQUE : VEHICULES ANCIENS ET HISTORIQUES

Ce lot est spécifique à des actions de formation que l'ANFA souhaite mettre en œuvre afin d'accompagner les formateurs intervenant dans les CQP Mécanicien Réparateur de Véhicules Anciens et Historiques (MRVAH), Technicien Expert Réparateur de Véhicules Anciens et Historiques (TERVAH), Tôlier Véhicules Anciens et Historiques (TVAH) et Tôlier Expert Véhicules Anciens et Historiques (TEVAH).

Le candidat sélectionné devra concevoir et animer des formations afin de permettre aux formateurs et enseignants intervenant en formation initiale de monter en compétences sur le plan technologique dans ce domaine.

Il devra être en mesure de reprendre les formations déjà existantes au catalogue 2023-2024 et se les approprier avant d'en assurer l'animation en 2025.

Par ailleurs, il devra prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des actions de formation. Le candidat devra également effectuer une veille technologique afin d'être force de proposition.



Pour en savoir plus :

<https://www.anfa-auto.fr/mcscsa/mecanicien-reparateur-de-vehicules-anciens-et-historiques>

<https://www.anfa-auto.fr/mcscsa/technicien-expert-reparateur-de-vehicules-anciens-et-historiques>

<https://www.anfa-auto.fr/mcscsa/tolier-vehicules-anciens-et-historiques>

<https://www.anfa-auto.fr/mcscsa/tolier-expert-vehicules-anciens-et-historiques>

f. LOT 6 - INTERDISCIPLINAIRE

Le candidat sélectionné devra concevoir et animer des formations afin de favoriser une acculturation aux métiers des Services de l'Automobile des formateurs et enseignants intervenant en formation initiale et de leur permettre de monter en compétences dans des domaines transversales (habilitations électriques, climatisation, gestion de l'activité, législation, organisation de la branche, initiation aux activités, communication, prévention, environnement, etc.).

Il devra être en mesure de reprendre les formations déjà existantes au catalogue 2023-2024 et se les approprier avant d'en assurer l'animation en 2025.

Par ailleurs, il devra prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaires à intégrer au contenu des actions de formation. Le candidat devra également effectuer une veille technologique afin d'être force de proposition.

Les formations actuelles couvrent les thématiques suivantes :

- Organisation et gestion de l'activité
- Systèmes et circuits automobiles
- Environnement professionnel
- Véhicules électriques et hybrides

g. LOT 7 - SCIENTIFIQUE

Le candidat sélectionné devra concevoir et animer des formations permettant aux formateurs et enseignants de se perfectionner sur **les notions scientifiques présentes dans l'analyse des fonctions et des relations avec l'environnement des systèmes automobiles** présents dans les référentiels des diplômes auxquels ils préparent les jeunes.

Il devra être en mesure de reprendre les formations déjà existantes au catalogue 2023-2024 et se les approprier avant d'en assurer l'animation en 2025.

Par ailleurs, il devra prendre en compte les préconisations de l'ANFA concernant les évolutions technologiques et réglementaire à intégrer au contenu des actions de formation.

Actuellement, les formations scientifiques sont distillées dans l'ensemble des parcours du catalogue Formation de Formateurs :

- 1 en maintenance VP
- 2 en maintenance Moto
- 2 en interdisciplinaire
- 2 en maintenance VP/Moto

V. Exigences ANFA

Le cycle d'ingénierie et de mise en œuvre de la Formation de Formateurs ANFA est structuré de la manière suivante :

<https://prezi.com/view/bHQeZg17uN2wf5PVsNdL/>

Le candidat devra respecter cette organisation, notamment concernant

a. La production

Le candidat devra être force de proposition dans les conceptions et mises à jour de formations à créer. Il devra apporter une expertise en rapport avec le lot pour lequel il présente son offre et prendre appui sur les ressources de l'ANFA (observatoire et service ingénierie des certifications, etc.). Il proposera une méthodologie de veille sur le lot visé.

Les candidats doivent veiller à ce que les actions de formation de formateurs ANFA permettent le réinvestissement et l'adaptation du contenu des actions par les bénéficiaires dans le cadre de la formation initiale auprès d'un public jeune.

Le candidat devra favoriser la conception d'actions distancielles ou hybrides dans la mesure où ces modalités sont compatibles avec les objectifs de formation identifiés.

L'ANFA interviendra en amont de toute production afin d'établir un cahier de charges en coopération avec le prestataire.

Dans le cadre de la conception, le candidat devra respecter le process et les outils de la F2F ANFA et produire :

- Un scénario global de la formation et un pédagogique détaillé (enchaînement des modules)
- Pour chaque FAD et chaque ressource digitale, un synopsis/storyboard et un planning de production
- Une fiche formation
- Pour les formations présentielles, un kit pédagogique : support formateur, support apprenant, support de présentation et ressources complémentaires
- Pour les formations à distance, une FAD finale en version WEB et SCORM
- Une évaluation diagnostique au début de la formation et une évaluation des acquis d'apprentissage à la fin de la formation

Des étapes d'échange et de validation ainsi qu'un planning de production devront être systématiquement proposés lors de la conception/production.

Le candidat peut faire appel à des sous-traitants pour concevoir des supports de formation et notamment ce qui concerne la formation à distance. L'ANFA pourra proposer des sous-traitants au candidat de formation si celui-ci le souhaite.

L'ANFA validera le(s) sous-traitant(s) proposés par le candidat.

Le candidat ne pourra sous-traiter l'intégralité de son accord-cadre.

b. La promotion

La promotion de l'offre de formation de formateurs auprès des organismes de formation initiale et le recensement des besoins sont réalisés par les responsables territoriaux de l'ANFA pendant la campagne annuelle de plans de formation réalisée de mai à juin.

Les candidats sélectionnés devront effectuer des présentations de l'offre de formation de formateurs auprès des responsables territoriaux. Ces présentations doivent leur permettre de s'appropriier l'ensemble de l'offre F2F afin de construire les plans de formations et apporter un conseil aux directions d'établissement ou aux inspecteurs de l'Education Nationale. La période (avril/mai) et la modalité seront convenues avec le Service Accompagnement des Etablissements et Mobilité Européenne de l'ANFA.

Outre la promotion de l'offre de formations de formateurs par les responsables territoriaux de l'ANFA, les candidats sélectionnés assureront en fonction des besoins et à la demande de l'ANFA la promotion auprès des publics cibles ou leurs représentants (responsable pédagogiques, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, directeurs, inspecteurs de l'Education nationale). Cette promotion se réalisera lors d'événements annuels. Les candidats devront s'engager sur 1 à 2 événements sur la période avril/mai. Les budgets accordés pourront financer la présence du candidat et/ou l'acheminement de matériel.

c. Le suivi et la remédiation

Le candidat devra respecter les modalités et utiliser les outils de suivi de productions. L'ANFA pourra demander des améliorations des conceptions suite à une période de test en situation réelle.

Le candidat devra expliquer quelle(s) méthode(s) de remédiation des formations il propose.

d. La mise en œuvre

Planification

Le candidat devra procéder à la planification des stages identifiés par les responsables territoriaux et le Service Accompagnement des Etablissements et Mobilité Européenne. Cette étape se réalise via la plateforme SOFIA en septembre, octobre N-1. Le candidat devra par la suite confirmer les stages 60 jours avant la date du stage.

Mise à disposition de supports et interaction avec les apprenants

Le candidat devra impérativement utiliser le LMS choisi et mis à disposition par l'ANFA, lui permettant de diffuser des contenus de formation. Cela comprend l'intégration des conceptions.

Le candidat devra assurer :

- Une assistance pédagogique
- Un suivi des apprenants
- La relance des apprenants

Locaux et ressources

La formation de formateurs étant organisée sur l'ensemble du territoire national, le candidat devra expliquer comment il compte rendre accessible les formations sur l'ensemble du territoire. Il devra être explicite sur la mise en œuvre des formations notamment lorsque des plateaux techniques sont nécessaires. Ces formations pourront se réaliser dans les locaux du candidat ou dans des locaux externes (organismes de formation, entreprises, ...). Le candidat devra expliquer les moyens logistiques qu'il compte utiliser pour les formations en présentiel (véhicules, maquettes, ressources, ...).

Le candidat devra donner des éléments concernant l'organisation logistique des formations dont il aura la charge et notamment concernant le déplacement du matériel sur l'ensemble du territoire. Il veillera à présenter une solution durable sur sa capacité à animer des formations dans des locaux adaptés et avec le matériel requis. Les coûts éventuels de location de locaux et/ou matériel devront être inclus dans le coût jour de formation.

Méthodes d'animation

Le candidat devra porter une attention particulière sur des méthodes d'animation permettant aux formateurs et enseignants de réinvestir leurs acquis d'apprentissage dans le cadre de la formation initiale.

L'ANFA souhaite que le candidat soit en mesure de varier les méthodes et outils du présentiel et du distanciel afin de dynamiser, rendre agréable ces temps de formation et maintenir l'attention des apprenants.

VI. CRITERES DE SELECTION

L'ANFA attribuera le(les) lot(s), selon ses procédures internes, au candidat dont l'offre aura été jugée la plus performante au regard de l'analyse multicritères.

Les critères de sélection permettront à l'ANFA d'évaluer l'adéquation entre les propositions des candidats et les besoins exprimés ci-dessus. Par ailleurs, les candidats sont invités à inclure des références appuyant leurs dossiers.

Chacun des critères est pondéré entre 20 et 30 points, la note totale porte sur 100 points.

1. <u>Expérience</u>	<u>Points</u>
Le candidat devra présenter son expérience en matière de formation technique dans le domaine des services de l'automobile et notamment le(s) lot(s) visé(s) par le candidat. Cela concerne notamment son expérience avec des actions de professionnalisation à l'intention de personnel pédagogique visant le réinvestissement des acquis en formation initiale. Par ailleurs, il devra démontrer sa connaissance et sa compréhension de la branche des services de l'automobile.	20 points

<p>2. <u>Ressources</u></p> <p>Prestataire devra présenter son expertise et les ressources à mobiliser, notamment concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la conception d'actions de professionnalisation - la promotion d'une offre de professionnalisation (externe et interne) - l'animation d'actions de professionnalisation - le déploiement de l'offre de formation au travers le territoire national - le management et l'organisation d'actions de professionnalisation 	30 points
<p>3. <u>Approche pédagogique et méthodologie</u></p> <p>Le prestataire devra détailler son approche pédagogique et sa méthodologie et illustrer la déclinaison en présentant un exemple d'une conception et d'animation d'une action pour l'ANFA. Cette présentation devra prendre en compte les exigences ANFA (cf. 5.a)</p>	30 points
<p>4. <u>Proposition financière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception et production : l'offre devra présenter le coût d'une conception et d'une mise à jour d'une formation en prenant en compte les attentes de l'ANFA et en précisant le degré de digitalisation. Le nombre de jours de conception devra être précisé. Le nombre de jours et le prix jour devront être précisés. - Mise en œuvre : l'offre devra présenter le coût jour pour l'intégralité du lot en détaillant ce qu'il inclut (coût formateur, location de locaux, matériel, frais de vie, ...). - Promotion : L'offre devra indiquer le coût jour d'animation d'un séminaire incluant les frais de déplacement (cf. 5.b). Le nombre de jours et le prix jour devront être précisés. 	20 points

VII. CONTRAINTES

Afin d'harmoniser son offre de formation, l'ANFA impose des contraintes de réalisation que chaque candidat devra respecter et prendre en compte dans sa proposition.

a. Propriété intellectuelle

Le candidat sélectionné dans le cadre du présent appel d'offres cédera à l'ANFA et à titre exclusif, les droits de propriété intellectuelle sur le support de formation créé, ceux-ci comprennent :

- Le droit d'adaptation : le droit d'adapter, de faire adapter ou d'autoriser un tiers à adapter tout ou partie du support de formation, d'y apporter toutes modifications, de mettre à jour le contenu du support de formation, de transformer, de modifier, d'intégrer tout ou partie du support de formation dans toute création nouvelle, de créer des contenus dérivés
- Le droit de représentation : le droit de représenter, de faire représenter ou d'autoriser un tiers à représenter tout ou partie du support de formation, sans limitation de nombre

le droit de représenter, de diffuser, ou de faire diffuser les créations par tous moyens et/ou supports électroniques, numériques, informatiques, auprès d'un public de formateurs ou enseignants intervenant en formation initiale.

- Le droit d'exploitation : le droit d'exploiter, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, sous toute forme, tout ou partie des droits cédés, à titre temporaire ou définitif, à titre non exclusif.

Les tarifs de cession sont inclus dans le prix de la prestation.

L'attributaire conservera le droit de reproduction et aura une licence de droits de représentations et d'exploitation.

Le candidat retenu déclare disposer de l'ensemble des droits patrimoniaux sur les supports créés et utilisés par ses intervenants.

L'organisme de formation s'engage à respecter les obligations légales et réglementaires qui pèsent sur lui relativement au contenu et à la reproduction des documents/supports de formation transmis/utilisés (notamment les outils d'animation, les supports stagiaires et les scénarios pédagogiques ...).

En particulier, il s'engage à ce que les éventuelles reproductions de documents/supports de formation effectués dans le cadre de la présente convention ne portent pas atteinte aux droits d'auteur et ne contreviennent pas aux dispositions de la loi applicable sur la propriété littéraire et artistique.

En aucun cas, la responsabilité de l'ANFA ne pourra être engagée en cas d'utilisation sans droit par l'organisme de formation d'œuvres intellectuelles ne lui appartenant pas.

Le candidat retenu devra s'astreindre à une obligation de confidentialité sur la totalité des travaux menés dans le cadre de cette mission.

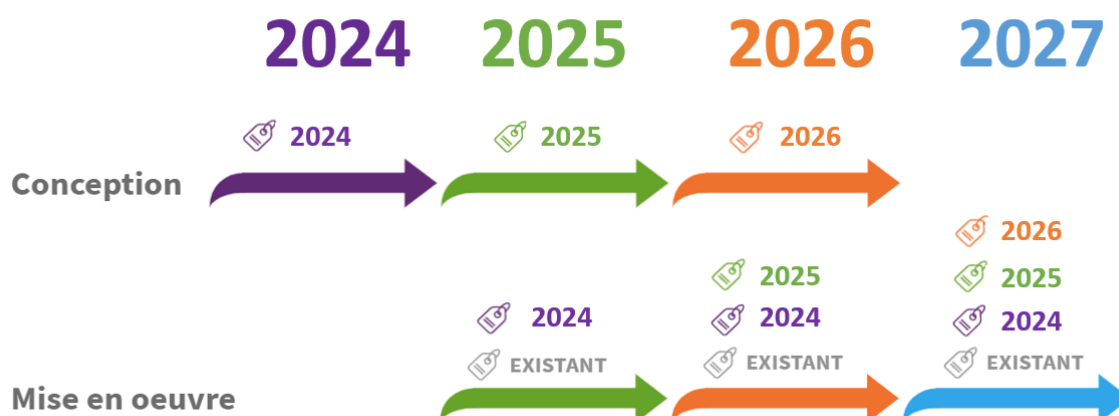
b. Calendriers de conception et de mise en œuvre

La conception étant une étape préalable à la mise en œuvre des actions de formation, la prestation globale se déroulera sur 4 ans. La première année étant consacrée à la conception des actions de formations tandis que la dernière année ne concernera que la mise en œuvre des actions de formations existantes et celles conçues sur les 3 années précédentes.

Le présent marché couvre :

- la conception des actions de formation du **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026**
- le déploiement des actions de formation du **1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027**

Les candidats devront également prendre en main et mettre en œuvre les formations existantes concernant leurs lots du catalogue Formation de Formateurs de l'ANFA et promouvoir les actions en fonction des besoins identifiés par l'ANFA.



c. Le respect des formats de la Formation de Formateurs (trames et charte graphique)

Afin d'avoir une offre de formation de formateurs harmonisée, les candidats devront s'engager à respecter une charte que leur fournira l'ANFA pour la production des différents supports de formation.

Cette charte indiquera les éléments visuels que l'ANFA souhaite apposer (logos, couleurs, ...) ainsi que des trames permettant des formats de formations homogènes.

d. Gestion administrative (SOFIA)

La gestion administrative des formations devra se faire via l'interface commune entre l'ANFA et les candidats, notamment au travers les outils : SOFIA, LMS ANFA, Edusign.

Cela concernera :

- Le process administratif de conception (informations des formations)
- La planification des actions de formation
- L'inscription des apprenants
- La convocation et information des apprenants
- Le contrôle de l'assiduité

e. Evaluation de la satisfaction

L'évaluation de la satisfaction des apprenants sera réalisée de manière dématérialisée par l'ANFA.

L'ANFA en sera garante et communiquera aux candidats les résultats des évaluations pour leur permettre d'identifier les points forts et les points d'amélioration liés à leurs prestations.

L'ANFA s'engagera auprès des candidats sélectionnés sur la communication des résultats des enquêtes de satisfaction (cf. Référentiel National de Qualité Qualiopi).

Les candidats proposeront des modalités de mise en place d'actions correctives en relation avec les résultats des enquêtes de satisfaction.

f. Budgets

Budget conception/production

L'ANFA passera chaque année les commandes correspondantes au titulaire du lot sous réserve de la validation du budget annuel du Conseil de gestion. Un bon de commande sera adressé au titulaire du marché pour chaque conception retenue.

L'ANFA s'engage sur les budgets maximums suivants :

Lots	Budget maximum annuel (2024, 2025, 2026)
Lot 1 – Maintenance VP	500 K€
Lot 2 – Maintenance VI	70 K€
Lot 3 – Maintenance 2 roues	60 K€
Lot 4 – Carrosserie-Peinture	100 K€
Lot 5 – Véhicule Ancien et Historique	35 K€
Lot 6 – Interdisciplinaire	85 K€
Lot 7 – Scientifique	35 K€

Budget mise en œuvre

L'ANFA passera chaque année les commandes correspondantes au titulaire du lot sous réserve de la validation du budget annuel du Conseil de gestion. Un bon de commande sera adressé au titulaire du marché pour chaque animation, il sera envoyé avec la liste des inscrits au stage.

L'ANFA s'engage sur les budgets maximums suivants :

Lots	Budget maximum annuel (2025, 2026, 2027)
Lot 1 – Maintenance VP	1300 K€
Lot 2 – Maintenance VI	130 K€
Lot 3 – Maintenance 2 roues	70 K€
Lot 4 – Carrosserie-Peinture	400 K€
Lot 5 – Véhicule Ancien et Historique	50 K€
Lot 6 – Interdisciplinaire	650 K€
Lot 7 – Scientifique	80 K€

Budget promotion de l'offre

L'ANFA consacrera au maximum 13 K€ par lot et par an à la promotion de l'offre de Formation de Formateurs auprès des publics nommés (cf. 5.b).

Rôles

Afin que les candidats choisis soient en règle avec leurs obligations Qualiopi, il est nécessaire de définir les rôles dévolus au commanditaire et ceux dévolus aux prestataires de formation.

Le tableau ci-dessous explicite les rôles de chacun.

ETAPE	ANFA	PRESTATAIRES
Diffusion de l'offre	X	Le prestataire peut également diffuser sa communication
Recensement des besoins	X	
Planification		X
Inscription des apprenants	X	
Convocation et informations sur la formation	X	
Contrôle assiduité		X Le prestataire devra renseigner les absences et présences dans l'outil SOFIA/LMS ANFA
Satisfaction	X	
Actions correctives		X Le prestataire devra proposer un process de traitement des résultats et de mise en place d'actions correctives
Evaluation		X Via LMS ANFA
Attestation de fin de formation		X Via LMS ANFA
Certificat de fin de formation		X Via LMS ANFA

VIII. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'acheteur et le candidat retenu, agissant en qualité de responsable du traitement distinct, font leur affaire des obligations leur incombant au titre de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, en particulier du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi que toute disposition légale ou réglementaire nationale et européenne, en particulier la loi Informatique et Libertés modifiée, ainsi que l'ensemble des recommandations, délibérations et autres normes édictées par la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés.

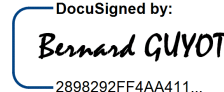
Fait à Meudon, le 5 octobre 2023

Le Président de l'ANFA,

DocuSigned by:

 839C7B5E0725435
 Stéphane RIVIERE

Le Vice-Président de l'ANFA,

DocuSigned by:

 2898292FF4AA411...
 Bernard GUYOT